

**Jean Naudy** [13064b/19496b](#)  
 né en 17.. à ... ? (24 ?) **ii** en ... ?  
 fils de Jacques **Naudy** (~1700 - 1772) [130/194](#)   
 et de Jeanne (ou Anne) **Mourgues** [131/195](#)

il épouse avant 1788  
**Louise Charlotte Lacroix**

\* dit aussi :  
 "Nouveaux Catholiques".

L'abréviation courante,  
 utilisés dans les textes  
 officiels est NC.

Cette expression s'applique  
 pour tous ceux de la RPR  
 (Religion Prétendue Réformée)  
 qui sont rentrés dans le  
 giron de la seule Eglise  
 reconnue, et par extension à  
 leurs enfants, quand leur  
 conversion n'a pas l'air  
 vraiment sincère ou qu'ils  
 manquent d'assiduité dans  
 leur pratique religieuse.

☒ Jean Naudy est probablement un de ces *Nouveaux Convertis* \*, ces huguenots ou fils de huguenots contraints à l'abjuration après la Révocation de l'Edit de Nantes. Son père, qui refuse, semble-t-il, l'extrême-onction catholique et peut-être tout sacrement de l'église catholique depuis plusieurs mois, se voit refuser une sépulture au cimetière de la paroisse. Il doit être inhumé de nuit dans un coin de la propriété familiale un jour de Noël 1772.

👁 Les Naudy (ou Nody) sont "*nobles*" d'après le registre de la Généralité de Guyenne de 1696. Un certain nombre de métiers leur est donc interdit sous peine de dérogeance.

La société d'Ancien Régime, issue de la féodalité est une société d'Ordres qui partage les hommes entre trois "*états*" :

le *Clergé*, ceux qui prient, la *Noblesse*, ceux qui se battent, et le *Tiers état* rassemblant tous les autres et faisant vivre les deux premiers. C'est parce que leur rôle est de consacrer à la guerre que les nobles sont exemptés de la taille, impôt roturier par excellence.

S'ils ne vivent pas du revenu de leurs terres ou de charges royales, c'est le métier des armes qui s'ouvre devant les fils de la noblesse.

👁 Pour Jean Naudy, ce sera la marine royale et la mer.

Il devient lieutenant de frégate.

Il semble qu'il fasse aussi un peu de commerce avec les îles, embarquant un peu de vin à Bordeaux pour le revendre aux escales.

☒ Jean Naudy se marie.

Il baptise son fils à l'église de Prigonrieux, seul moyen d'obtenir un état civil légal. Mais peut-être n'est-il pas aussi intransigeant que son père face à l'église catholique ?

D'ailleurs, il a lui-même tenu sur les fonds baptismaux en 1768 son filleul et neveu Jacques Franc [32/48 a](#), le fils premier-né de Pierre et de Anne Nody, sa sœur.



Pourquoi  
 choisit-il la mer ?

La mer,  
 c'est aussi  
 le commerce...



D'où sort cette image ?

Non, ce n'est pas un détail d'étiquette de vin, vous ne la reconnaissez pas ? ...